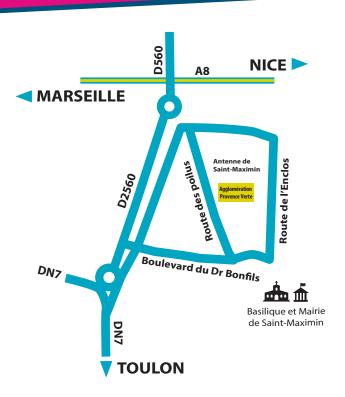
Antenne de SAINT-MAXIMIN



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 9h00 à 12h15 - Fermé AM Mardi de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h Mercredi de 9h00 à 12h15 - Fermé AM **Jeudi** de 9h00 à 17h **Vendredi** de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h

Antenne de Saint-Maximin

6 rue des poilus 83470 SAINT-MAXIMIN LA STE BAUME Tél: 04 94 86 65 10 www.caprovenceverte.fr

antennedroit-stmaximin@caprovenceverte.fr

POINT D'ACCES AU DROIT Antenne de BRIGNOLES



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h Mardi de 9h00 à 17h Mercredi de 9h00 à 12h15 - Fermé AM **Jeudi** de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h

Vendredi de 9h00 à 12h15 - Fermé AM

D'ACCÈS

POUR MIEUX CONNAÎTRE VOS DROITS ET VOS DEVOIRS...

POUR AIDER À LA RÉSOLUTION DES LITIGES DU QUOTIDIEN...

POUR UNE JUSTICE PLUS PROCHE DE VOUS...

AVEC LA PARTICIPATION









ovence-Alpes-Côte d'Azur

Point d'Accès au Droit

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte - Quartier de Paris -

174, Route départementale 554 83170 BRIGNOLES

Tél: 04 98 05 93 73 pad@caprovenceverte.fr www.caprovenceverte.fr



LE POINT D'ACCÈS AU DROIT **EST OUVERT À TOUS.**







UN SERVICE DE PROXIMITÉ INTERCOMMUNAL GRATUIT ET CONFIDENTIEL

À QUOI SERT LE POINT D'ACCÈS AU DROIT?

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT EST UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ AYANT POUR MISSION L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS.

Toute personne peut venir se renseigner sur ses droits, ses obligations et sur les démarches à suivre.

Des consultations avec des professionnels du droit, des acteurs du recours amiable ou encore des juristes spécialisés vous sont proposées, gratuites et confidentielles, sur rendez-vous, au Point d'Accès au Droit, antennes de Brignoles et de Saint-Maximin.

LE POINT D'ACCES AU DROIT ACCUEILLE EGALEMENT DES SERVICES JUDICIAIRES POUR PLUS DE PROXIMITE

- Le délégué du Procureur
- · Le médiateur pénal
- Les agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE INFORMATION OU D'UN CONSEIL JURIDIQUE ?

SUR RDV À BRIGNOLES AU 04 98 05 93 73 OU À SAINT-MAXIMIN AU 04 94 86 65 10

VOUS POUVEZ RENCONTRER:

• Des professionnels du Droit :

Avocats, Huissiers de Justice et Notaires répondront à vos problématiques de droit privé.

• Des acteurs du recours amiable :

- Le conciliateur de justice : pour toutes les résolutions amiables des litiges du quotidien.
- Le Délégué du Défenseur des Droits : pour tous les litiges entre un service public et l'usager/ lutte contre les discriminations/ défense des droits de l'enfant/ déontologie de la sécurité.
- La Médiatrice Familiale : une médiation pourra être mise en place en cas de rupture du dialogue dans la cellule familiale ou en cas de séparation conjugale.

• Des juristes spécialisés en :

Droit du Logement / Immobilier

RDV avec les juristes de l'ADIL (Agence Départementale de l'Information sur le Logement) www.adil83.org

Droit de la Famille et en Droit du Travail

RDV avec les juristes du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Var)

www.var.cidff.info

Droit Pénal

(pour les victimes d'infractions pénales)

POUR DES CONSEILS JURIDIQUES :

RDV avec un juriste de l'AAVIV (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var).

POUR UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE:

RDV avec un psychologue de l'AAVIV www.aaviv.fr

L'association CRESUS VAR

(difficultés financières, surendettement, micro crédit...) tient une permanence au sein du Point d'Accès au Droit de Brignoles. Pour prendre un RDV appelez au **06.09.97.30.08**

www.federationcresus.fr

Des Experts-Comptables vous recevront sur l'antenne de Saint-Maximin.

Un écrivain public pourra vous aider à rédiger des courriers administratifs et juridiques.